

# Reconstruire le lien de confiance



Jad Zahab, essayiste.

Si les politiques ont de tout temps dramatisé et mis en scène le mois de septembre comme « le mois sur lequel il ne faut pas trébucher » du fait, entre autres, de la rentrée scolaire ou des mouvements sociaux, celui de 2020 dépasse toutes les espérances. La survenue d'une pandémie dont personne n'avait entendu parler il y a un an y est évidemment pour

beaucoup. Au lot d'inquiétude qui accompagne la reprise de parents qui ne sauront pas s'ils conserveront leur emploi ou encore des enfants dont l'accueil à l'école, au collège ou au lycée est en tout point unique en son genre, l'été a permis la maturation d'une crise des consentements multidimensionnelle. Si le mouvement des "gilets jaunes" avait pris ancrage, à l'automne 2018, sur un non-consentement à l'impôt par le biais de la contestation de la fiscalité environnementale notamment, le pays a depuis été traversé et gagné par un vent de non-consentement à l'autorité de l'État et à la remise en cause par une partie grandissante de la société des modalités d'exercice de la violence légitime par les forces de l'ordre d'une part, et par la violente dégradation du lien de

confiance entre citoyens et classe politique d'autre part ; en témoignent les nombreuses incivilités liées au respect du port du masque. Ne nous y trompons pas, les tensions sociales et économiques directement liées à la pandémie et au confinement qui en a résulté ont certes mis en exergue la fragmentation de la société mais elles ne l'ont pas créée. Ce morcellement de la communauté citoyenne, cette perte de « l'horizon commun » qui devrait animer chaque membre de la société et ce morcellement du vivre-ensemble ne sont pas nouveaux et sont la conséquence des 50 dernières années de politiques avant tout conjoncturelles et trop peu ancrées dans le long terme. Aucun plan de relance ni aucune politique économique ne

pourront, seuls, reconstruire le lien de confiance, et donc le consentement à la délégation démocratique, absolument essentiels au bon fonctionnement de nos institutions et à la pérennité de notre République. Alors que semblent se dessiner les contours d'une nouvelle forme de citoyenneté, plus en phase avec les enjeux de notre époque, nous ne pourrions plus longtemps faire l'économie d'une véritable introspection commune sur ces sujets : pourquoi et comment vivre ensemble aujourd'hui en France ? De la réponse à cette question dépend le succès de toutes les politiques publiques et de toutes les entreprises collectives de la France de demain.

**Jad Zahab**  
(essayiste, auteur de "La France est une chance")



**LES CONSEILS DU VÉTO**  
PAR SYLVAIN RANSON  
Vétérinaire

## Mon chat mange des lézards, est-ce dangereux ?

**Notre réponse :** les chats qui ont accès à l'extérieur retrouvent naturellement leur comportement instinctif de chasseur. En cette fin d'été, les jeunes lézards sont nombreux et des proies faciles pour les chats. Rassurez-vous, ni le contact avec la peau ni l'ingestion de lézard ne sont des comportements à risque pour votre animal. Les lézards ont une peau sèche et ne sécrètent aucune substance toxique. Si votre chat joue avec un lézard en le prenant dans sa gueule, il ne risque rien. La consommation du corps du reptile n'est pas dangereuse non plus. Néanmoins, dans certains cas, un ou plusieurs vomissements pourront être observés, mais aucun risque d'intoxication n'est à redouter. Si votre chat présente une salivation anormale ou des vomissements suite à l'ingestion d'un lézard, placez-le à la diète pendant 2 h, et rincez la gueule à l'eau claire. Ces premiers gestes devraient permettre un retour rapide à la normale. Parmi les espèces à risque que peut croiser votre chat durant sa partie de chasse, nous retrouvons en septembre de nombreux insectes piqueurs comme les abeilles et guêpes, mais aussi les crapauds dont le mucus sécrété au niveau de la peau peut provoquer de graves réactions allergiques aiguës. Si des troubles digestifs sévères apparaissent au retour d'une de ses sorties sur votre chat, n'hésitez pas à consulter en urgence.

> **Notre vétérinaire répond à vos questions** Envoyez vos courriers à l'adresse [courrierdeslecteurs@midilibre.com](mailto:courrierdeslecteurs@midilibre.com).

### QUESTION DE DROIT PAR ME VINCENT CADORET Avocat à la cour

## Je me suis fait pirater ma carte bleue...

**Question ? Je me suis fait pirater ma carte bleue et il y a eu des débits sur mon compte. Ma banque me dit qu'elle ne peut rien faire et qu'il faut que je porte plainte. Est-ce vrai ?**

En matière de moyens de paiement, tous les paiements doivent être autorisés par le titulaire du compte. Une responsabilité de plein droit pèse sur la banque en cas de débit non autorisé en application de l'article L.133-18 du Code monétaire et financier. Concrètement, cela signifie que si un paiement n'est pas autorisé (ce qui est le cas lors d'une fraude), la somme débitée doit immédiatement être remboursée par la banque, à charge pour elle de récupérer les fonds auprès de la personne à qui le paiement a été effectué. Le signalement doit être fait par l'utilisateur du moyen de paiement dès que possible et en tout cas dans un délai de 13 mois. Pour refuser de rembourser les sommes débitées, la banque doit prouver une négligence grave de la part de son client dans l'utilisation du service de paiement. Une négligence grave s'entend d'un comportement particulièrement imprudent qui a rendu la fraude possible (par exemple, divulgation du code confidentiel à un tiers ou renseignement des coordonnées bancaires en réponse à un e-mail manifestement frauduleux). La banque ne peut pas se contenter de dire que le client a certainement été imprudent ; elle doit le prouver de manière certaine. Si elle ne rapporte pas cette preuve, elle doit tout

rembourser. En cas de besoin, saisissez le service client puis le médiateur de votre banque.



## Boutade clusterienne !

Ma passion pour les salles obscures, avant le Covid-19, n'était que modérée mais, malgré tout, j'y accompagnais mon mari, rien que pour manger un énorme paquet de pop-corn que je dégustais avec délectation le temps de la projection. Maintenant que le port du masque est obligatoire, comment assouvir ma gourmandise ? Impossible ! J'ai donc annihilé cette friandise contre des "navets" rédhibitoires qui, cinématographiquement imposés par mon cher et tendre, vont réduire inexorablement mon taux de diabète.

**Marcelle Huguet** (Lunel)

## Allons, Monsieur Matouk !

Régulièrement, Jean Matouk rappelle dans vos tribunes que la dépense publique de la France correspond à 56 % du PIB, laissant croire qu'il ne resterait que 44 % du PIB pour la dépense privée... Rappelons à M. Matouk qu'une dépense rapportée à un PIB n'est qu'un rapport entre deux grandeurs exprimé en pourcentage. Curieusement, le taux de la dette privée en France qui représentait plus de 130 % du PIB en 2019 est rarement évoqué... Si cela va sans dire que M. Matouk est un économiste de pensée libérale (État minimal-libre échange), cela ira encore mieux en le précisant.

**Régis** (Nîmes)



## Le jour où les c...

De propos à l'emporte-pièce sur le Tour de France aux déclarations totalement grotesques, refusant d'exposer un « arbre mort » durant les fêtes de Noël, il ne se passe pas un jour sans que nos élus écolos nous gratifient d'élucubrations aussi farfelues qu'imbéciles, et pourtant – allez savoir pourquoi ? –, on sent qu'ils peuvent encore faire mieux tant on perçoit chez eux une marge de progression qui ne demande qu'à pouvoir s'exprimer ! On découvre, ou plutôt découvre font mine de découvrir, que nos gentils babas

cool peuvent se montrer extrêmement directifs, rien fanatiques et surtout très sectaires. « Le jour où les c... seront mis sur orbite, etc., etc. », disait le regretté Michel Audiard, grand pourfendeur de la bêtise humaine. Non seulement la formule n'a rien perdu de son acuité, mais il semble bien qu'au vu de l'arrivage de troupes fraîches, elle est plus que jamais d'actualité, et risque même de provoquer un embouteillage sur la stratosphère.

**Bertrand Martin**  
(Espalion)

## Résidus de pesticides et alors ?

C'est évident que quelques microgrammes, voire de nanogrammes de résidus de pesticides dans le vin sont beaucoup plus préoccupants que 11 à 15 % d'alcool, qui lui n'a aucun effet néfaste sur la santé ! Pour les lecteurs qui seraient insuffisamment informés, la LMR (limite maximale de résidus) n'est pas un seuil de toxicité, c'est une norme réglementaire établie selon les pratiques d'utilisation et comparée aux risques pour la santé qui sont fixés avec des coefficients de sécurité de 100 à 1 000. Comme les anti-pesticides sont démunis vis-à-vis de cette réalité, pour affoler le vulgus pecum, ils sortent de leur

chapeau le médiatique « effet cocktail » qui ne repose sur aucune base scientifique. Concernant la certification HVE, il me semble que c'est en priorité l'aspect environnemental qui est concerné. Question : les vignobles bio qui utilisent des doses massives de cuivre peuvent-ils être certifiés HVE ? Pour information : le cuivre est tellement toxique pour l'environnement que l'Efsa – homologation européenne – a voulu l'interdire. Mais sous la pression des lobbies écolos, il est toujours autorisé pour l'intérêt des agriculteurs "bio" et aussi des conventionnels.

**Bernard Tombu** (Béziers)

## Tour de forçats

Le Tour de France 2020 a subi de nombreux contrôles afin de déceler la présence du Covid-19 dans le peloton et la caravane. Jamais il n'a été question de la chasse au dopage. Pourtant, vu les performances hors normes de l'équipe Jumbo-Visma, menant un train d'enfer dans les cols, ce scénario nous rappelle le comportement de l'équipe US Postale de Lance Armstrong des années 2000. Voir toute une formation composée exclusivement de supermen, cela relève de la magie. Suspicieux je suis, suspicieux je reste ! Une course cadencée de cette façon, sans suspense, sans renversement, sans rebondissement, m'interpelle au plus haut point (des cols) !

**François Monnier**

## Protégeons nos oiseaux

Dans *Midi Libre* du 12 septembre, je lis qu'aux Angles une battue administrative dans un champ de tournesols a permis la destruction de plus de 1 000 oiseaux, principalement des colombidés, pigeons ramiers, tourterelles des bois, tourterelles turques, et autres oiseaux. Est-ce qu'une récolte de tournesols mé-

rite l'abattage de 1 000 oiseaux ? Il existe des indemnisations pour les agriculteurs victimes de dégâts commis par le gibier sur leurs récoltes. Pourquoi n'avoir pas fait appel à ce fonds d'indemnisation ? Quel massacre inutile alors que 80 % des oiseaux d'Europe ont disparu depuis 2000.

**Daniel Sohier**

## LE FIL ROUGE MIDI LIBRE



## Dany et Laure, la passion de l'immobilier

**UNE MARRAINE, UNE FILLEULE** Tout au long de l'année, *Midi Libre* s'engage autour de femmes inspirantes, de rencontres positives.

En 1965, Dany Guiraudon allait souvent à La Grande-Motte (Hérault) pour contempler le travail de son père qui travaillait dans l'immobilier dans le cadre de la Mission Racine qui a donné aux immeubles ces lignes extravagantes reconnaissables en toutes. Et c'est l'amour des pierres qui lie Dany Guiraudon à Laure Couffignal, sa filleule. Architecte DPLG, cette Juvignacoise de 38 ans conçoit des maisons individuelles neuves, des bâtiments tertiaires, industriels et commerciaux ou encore des équipements publics (crèche, groupe scolaire, stations autoroutières). Elle réhabilite des maisons anciennes (fermes, granges...). Une vocation qui trouve son origine lors des nombreux déménagements pour suivre ses parents. Petite, elle dessinait déjà les maisons. À l'aube des années 2000, Laure s'envole à Bilbao, en Espagne et découvre le musée Guggenheim. « Ça a été un choc émotionnel de voir ce bâtiment. Je construis dorénavant des structures pour retrouver la même émotion », explique la maman de Mathilde et Jules. Mère aussi de deux grands enfants, Dany est à la tête des Femmes chefs d'entreprise (FCE) de l'Hérault, membre du Medef. Elle se bat « pour augmenter la représentation des femmes dans le milieu économique par la prise de mandat ». Promoteur immobilier avec sa société Iris, Dany est épaulée par Laure pour élaborer le projet Vista Mare à Sète. Une résidence sur le mont Saint-Clair avec une situation exceptionnelle. Tout comme ces deux femmes.

**Gwen Saulnier**